Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-171207_201-DE

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise sis Square Mozart, CS 90129, 83004 Draguignan Cédex, représentée par son Président, M. Olivier AUDIBERT- TROIN, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'agglomération N° C-2017- .

Ci-après dénommée « **CAD** »,

D'une part et,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var, Établissement Public créé par Ordonnance du 13 juin 1833, régi par les dispositions du Titre premier du Livre septième du Code de Commerce,
Domiciliée en son Hôtel, sis à Toulon, Palais de la Bourse, 236 boulevard Maréchal Leclerc,
Représentée par son Président, M. Jacques BIANCHI, élu à cette fonction au terme d'un vote de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2016.

Ci-après dénommée « **CCI du VAR** »,

D'autre part,

Préalablement, les parties exposent.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, « **CAD** » a été créée par Arrêté du Préfet du Var en date du 31 octobre 2000. Initialement composée de 8 communes, elle a fait l'objet d'élargissements successifs et regroupe au 01 janvier 2017 23 communes réparties autour de la ville centre de Draguignan :
Ampus, Bargème, Bargemon, Callas, Chateaudouble, Claviers, Comps sur Artuby, Draguignan, Figanières, Flayosc, La Bastide, La Motte, La Roque Esclapon, Le Muy, Les Arcs sur Argens, Lorgues, Montferrat, Saint Antonin du Var, Salernes, Sillans La Cascade, Taradeau, Trans en Provence, Vidauban.

Chiffres clés 2017 :
La CAD regroupe 110014 habitants (*population totale source INSEE, RGP 2014).*

10698 établissements dont 5901 dans le secteur d'activité commerces et services.
36541 emplois.

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-171214_201-DE

CCI VAR

2 pôles économiques de développement :

- Le parc logistique « Les Bréguières » situé aux Arcs sur Argens, spécialisé dans la logistique, 65 ha, embranchement fer, labellisation iso 14001, 874 emplois à juin 2017.
- L'espace Chabran, 10 ha regroupant des services administratifs, le Pôle Culturel Chabran, un gymnase, la maison de l'économie et de l'emploi.

1 pépinière hôtel d'entreprises (27 bureaux et des postes en co-working), gérée en régie par la CAD, située à l'espace Chabran.

9 zones d'activité au 31/12/2016 :
Salernes : ZAE de la Combe et de la Baume.
Draguignan : ZAE Saint Hermentaire et du pont de Lorgues.
Trans en Provence : ZAE du Plan et de Mennepenty.
Le Muy : ZAE des Ferrières et du Plan.
Les Arcs sur Argens : ZAE du Pont Rout.
Vidauban : ZAE du Plan.

Des projets en cours :
ZAE Sainte Barbe à Draguignan.
ZAE Matheron à Vidauban.
Ecoquartier les Cadenades au Muy.

La **CAD** exerce la compétence obligatoire inscrite à l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales « développement économique », modifié de manière importante par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Ainsi, les statuts ont été modifiés par délibération du Conseil d'agglomération 2016-129 du 03 novembre 2016, puis par arrêté préfectoral 90/2016 en date du 29 décembre 2016, qui fixent les compétences de la **CAD** en matière de développement économique comme suit :

- **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales** *(Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.)*.

Sur ce point, il n'y a plus de délimitation par l'intérêt communautaire.
Il s'agit d'aides à l'immobilier d'entreprise pour la création/extension d'activités économiques (subventions, rabais sur prix ou loyer, prêts, avances remboursables, crédit-bail…) – L 1511-3 CGCT, désormais compétence exclusive des EPCI.
En complément de la Région : aides pour la création/extension d'activités économique, financement d'entreprises en difficulté, subventions aux organismes participant à la création/extension d'entreprises, prise de participations au capital de certaines sociétés, souscription de parts dans un FCP à risques, participation financière pour mise en œuvre d'un fonds d'investissement de proximité.

Les autres aides économiques possibles :

- Aides à aux professionnels de santé en zone déficitaire.
- Subventions aux exploitants de salles de cinéma.
- En cas de défaillance de l'initiative privée, aides destinées au maintien d'un service en milieu rural ou en quartier prioritaire.
- Garantie d'emprunt.

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-2017_201-DE

- Participation au capital de société de garantie ou constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit.

- **Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.**

Conformément à la loi NOTRe, depuis le 01/01/2017, toutes les ZAE existantes ou en cours d'aménagement sont transférées à la CAD.
Un groupe de travail a été constitué en interne afin de lister les ZAE en fonction des critères ci-dessous :

- La vocation économique de la ZAE doit être mentionnée dans un document d'urbanisme,
- La zone comprend plusieurs parcelles,
- La zone regroupe plusieurs établissements ou entreprises,
- La zone est dans la plupart des cas le fruit d'une opération d'aménagement (ZAC, lôtissement,…)
- La zone traduit une volonté publique d'un développement économique coordonné (volonté d'intervention de la collectivité en investissement ou en fonctionnement).

L'objectif est de présenter une délibération cadre actant la liste et déterminant les modalités de transfert au Conseil d'agglomération du 14 décembre 2017.

Une fois cet inventaire réalisé, la CAD s'attachera à répondre aux préoccupations quotidiennes des chefs d'entreprises et les accompagner dans leur développement :

- En soutenant et favorisant le développement du tissu économique endogène (requalification de zones, signalétique, approche 360 ° afin de favoriser la mise en valeur des entreprises).
- En favorisant l'implantation d'entreprises exogènes (action de promotion du territoire, mise en place d'une stratégie en immobilier d'entreprise, optimisation de la pépinière hôtel d'entreprises).
- En développement des actions au titre de l'animation économique (soutien à la création d'associations, encouragement aux actions de labellisation des zones d'activité, mise en réseau, actions de communication et valorisation…).
- En créant un observatoire de suivi de l'économie locale.

- **Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.**

Cette compétence est désormais pleinement intégrée au bloc économique.
Les actions pouvant être menées ou déjà conduites

- Gestion offices de tourisme, (présence d'un office de tourisme intercommunal et maillage du territoire au travers de points d'information tourisme)
- Gestion d'équipements touristiques (lien potentiel avec ZAE économique)
- Communication
- Coordination des acteurs économiques.

La CAD a obtenu le label Vignobles et découvertes en 2017.

- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.**

La CAD n'a pas à ce jour défini la ligne de partage avec les communes, elle peut le faire jusqu'au 29/12/2018.

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-[illegible]_201-DE

Ce partage se fera en cohérence avec le volet développement économique du SCOT (DOO) qui prévoit 5 objectifs (passés en bureau) :

- Renforcer et valoriser le cœur d'agglomération (Draguignan Trans)
- Libérer le potentiel de développement du sud de la Dracénie.
- Equilibrer le développement territorial en mettant en valeur les atouts des composantes territoriales nord et ouest de l'agglomération.
- Sur l'ensemble du territoire, donner à chacun la possibilité de se développer à la hauteur de son positionnement dans l'armature urbaine.
- Sur l'ensemble du territoire, développer les activités liées à l'économie touristique.

et les actions déjà conduites à l'échelle communautaire (FISAC, soutien à des animations commerciales, Salon Autour du vin).

De par sa compétence obligatoire développement économique, la **CAD** intervient tous secteurs d'activités confondus pour :

- Animer un projet économique de territoire.
- Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets locaux.
- Accompagner les politiques adaptées aux spécificités de territoire.
- Collecter et organiser le traitement d'informations pour développer des fonctions d'observation et d'anticipation.

Enfin, la **CAD** se réserve la possibilité d'engager toutes nouvelles actions qu'elle jugera utile dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de Développement Economique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, « CCI du VAR », établissement public chargé de la représentation des intérêts des entreprises du Commerce, de l'Industrie et des Services, participe activement à la politique de développement des entreprises au travers de missions d'accompagnement individuel ou collectif des entreprises à tous les stades de leur développement. Elle axe son action autour de quatre thématiques majeures : PROXIMITE – PARTENARIAT – INNOVATION – ATTRACTIVITE.
Elle est intégrée à la gouvernance de la Chambre de commerce et d'Industrie de région Provence alpes cote d'azur et à ce titre contribue aux réflexions sur le développement économique de la région et de ses territoires.
Au niveau National elle est membre du réseau CCI France.
Ainsi, elle propose des solutions :

- pour la création, la reprise et la transmission d'entreprises,
- permettant la croissance des entreprises : financement, développement durable, regroupement d'entreprises, stratégie commerciale, innovation, qualité,
- de formation du personnel et des dirigeants,
- de gestion des ressources humaines,
- d'accompagnement d'actions de développement économique local,
- pour favoriser l'implantation d'entreprises dans le département du Var.
- pour favoriser le développement à l'international des entreprises varoises via CCI International

Elle propose également :

- des démarches de structuration et d'accompagnement de réseaux d'entreprises,
- une plateforme collaborative Var-ecobiz, réseau d'entrepreneurs locaux, e-communauté des acteurs économiques du Var.

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-171207_201-DE

En ce qui concerne les zones d'activités, véritables poumons économiques pour les territoires, la **CCI du VAR** s'investit aux côtés des collectivités et des entreprises au travers de différents outils et actions :

- la mise en place d'un Répertoire des Zones d'Activités à partir d'un Système d'Information Géographique, qui recense l'ensemble des Zones d'Activités existantes et en projet sur le département du Var. Les mises à jour des informations sur ces espaces sont réalisées en partenariat avec les collectivités territoriales concernées. Cet observatoire est également destiné à valoriser et promouvoir, en partenariat avec les collectivités, les espaces d'activités de notre département auprès d'entreprises et d'investisseurs désireux de se développer dans le Var ;
- l'appui aux entreprises situées sur ces zones d'activités souhaitant se regrouper en association afin d'exprimer collectivement leurs besoins et attentes auprès des gestionnaires des ZA et/ou l'appui aux collectivités souhaitant favoriser l'émergence de ce type d'association dans le cadre d'un processus d'échanges et de dialogue afin de définir des axes de requalification de ces espaces ;
- la réalisation de diagnostics des espaces d'activités avec enquêtes auprès des dirigeants qui sont des outils d'aide à la décision pour bien connaître le tissu économique ;
- la mise en place d'une démarche de management environnemental ISO 14001 par étape (si existence d'une association de chefs d'entreprises et en fonction des financements disponibles) D^2 Parc.

 La CCI du Var est l'agence de développement économique du var, cofinancée par le Conseil régional Provence alpes Côte d'azur.
 A ce titre elle assure
 Des missions de promotion économique du var et de ses territoires
 Des missions de prospection (salons et missions thématiques ou filières)
 L'accueil et l'accompagnement d'entreprises exogènes souhaitant s'implanter dans le var et elle est à ce titre la correspondante du réseau Business France.

Etant préalablement rappelé :

Que les objectifs de la **CAD** et de la **CCI du Var** étant partagés, et leurs compétences complémentaires, les parties décident de renforcer leur collaboration, en mettant en commun leur savoir-faire et leurs compétences au service des entreprises du territoire de la CAD.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités d'un partenariat renforcé entre la **CCI du VAR** et la **CAD**, sur la base d'engagements réciproques, en faveur du développement économique du territoire.
Il s'agit d'un document cadre, qui pourra donner lieu à des conventions spécifiques pour chacun des projets particuliers prévus à l'article 3.2, et plus généralement pour tout projet dépassant le cadre général du présent partenariat.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Dans le cadre de ce partenariat sur le territoire de la **CAD**, les deux parties s'accordent sur les priorités et les objectifs suivants :

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-[illegible]_201-DE

Axe 1 : Vie des entreprises

Objectifs :

- accompagner les porteurs de projet de création ou de reprise d'une entreprise commerciale et/ou industrielle,
- conseiller et accompagner chaque entreprise dans le cadre de son activité,
- conseiller et accompagner chaque entreprise dans le cadre d'une transmission,
- conseiller et accompagner chaque entreprise en situation de sinistre (sinistres climatiques notamment),
- accompagner les implantations d'entreprises sur le territoire.

Axe 2 : Observatoire de l'Economie

Objectifs :

- contribuer aux politiques de développement commercial et industriel,
- avoir une meilleure connaissance des surfaces commerciales et industrielles, foncier d'activités, en centre ville et en périphérie (prestation payante de la **CCI du VAR,** sur devis, actualisation des données existantes),
- réactualiser le recensement qualitatif et quantitatif des établissements de plus de 300 m^2 sur le territoire de **la CAD** (prestation payante de la **CCI du VAR**, donc sur devis),
- valoriser et promouvoir les espaces d'activités du territoire auprès d'entreprises et d'investisseurs désireux de s'y développer,
- recenser les opportunités d'accueil d'entreprises,
- permettre l'implantation sur le territoire d'entreprises exogènes.

Axe 3 : Tourisme

Objectifs :

- contribuer à la professionnalisation des acteurs du tourisme,
- accompagner le développement de nouvelles filières (visites d'entreprises),
- informer, conseiller et accompagner les porteurs de projet pour l'obtention de labels, prix et reconnaissances diverses,
- améliorer la visibilité des professionnels engagés dans un processus qualité,
- proposer des programmes d'excursions aux armateurs des navires de croisière et impliquer les commerçants locaux dans l'accueil de ces clientèles en partenariat avec les communes membres de la **CAD**

Axe 4 : Commerces de proximité

Objectifs :

- réactualisation de l'analyse qualitative et quantitative des établissements commerciaux des centres villes des communes de la CAD (prestation payante de la **CCI du VAR**, donc sur devis),
- soutenir les associations de commerçants, en partenariat avec les communes membres de la CAD,
- partenaire dans le cadre de l'appel à projet FISAC 2016/2019 et pour tout éventuel dossier sur ce thème.

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-2017_201-DE

Axe 5 : Développement durable (en complémentarité avec l'AREVE)

L'AREVE est installée en Dracénie à l'espace Chabran, un conseiller est spécialisé sur le volet accompagnement des entreprises, un autre intervient en direction des particuliers.

Objectifs :

- améliorer l'efficacité énergétique des entreprises du territoire,
- favoriser l'utilisation des énergies renouvelables,
- réduire les consommations d'électricité en heures de pointe,
- réduire et valoriser les déchets dans les zones d'activités,
- promouvoir une économie circulaire autour des déchets verts, énergie, eau, ressources, transports.
 La CCI du Var propose à la CAD de signer **le Pacte pour l'Economie Circulaire lancé le 3 octobre 2017.**
- promouvoir les autodiagnostics en ligne, en fonction de besoins détectés par la CAD avec mise en place de plans d'actions pour les entreprises,
- proposer des solutions d'accompagnement d'actions et de financement en matière de développement durable aux professionnels,
- dans ce contexte, la **CCI du VAR** se propose de signer la Charte d'Engagement des Partenaires proposée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté par la **CAD** qui vise à accompagner l'agglomération dans ses actions pour la maîtrise des consommations énergétiques sur le territoire.

Axe 6 : Parcs d'activités

Objectifs :

- recenser, analyser et réaliser les diagnostics dans les parcs d'activités ou entreprises du territoire pour favoriser leur requalification (prestation mutualisée et/ou payante de la **CCI du VAR**, sur devis),
- mutualiser les données pour réaliser une analyse du foncier économique potentiellement disponible et les modalités de cette disponibilité,
- aider à toutes démarches de structuration, d'accompagnement et d'animation de réseau d'entreprises,
- organiser ou participer aux ateliers, réunions d'échanges et de retours d'expériences, de salons de sensibilisation et d'information en direction des professionnels implantés dans les parcs,
- accompagner dans la démarche RSE, des parcs et des entreprises de la **CAD** qui le souhaiteront,
- proposer des solutions en vue de développer des projets et actions autour de l'économie circulaire.

Axe 7 : Formation

Objectifs :

- développer une offre de formation multi secteur d'activités, adaptée au tissu économique du territoire,
- proposer aux professionnels et aux salariés des informations sur les formations et les aides aux financements, notamment sur les solutions d'alternance,
- apporter des réponses personnalisées aux besoins des entreprises dans le cadre de la formation continue et de ses modalités de financement.

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-2017214_201-DE

Axe 8 : Echanges partenariaux

Objectifs :

- accompagner les projets de partenariat entre les professionnels et la **CAD**,
- soutenir et promouvoir des évènements culturels, voire sportifs, faisant rayonner le territoire,
- accompagner la promotion de filières spécifiques, promouvoir des réussites d'entreprises.

Ces priorités et objectifs pourront évoluer dans le temps, après concertation entre les parties.

ARTICLE 3 - MOYENS MIS EN ŒUVRE

3.1 Mesures transversales

Les clés du présent partenariat reposent sur :

- un suivi commun et mutualisé des projets émergents sur le territoire dès lors qu'ils sont susceptibles de faire appel aux compétences et au savoir-faire de l'une des parties,
- une information réciproque et constante des parties sur tout projet susceptible de mobiliser l'une ou l'autre d'entre elles, et sur toutes les décisions ou prises de position pouvant concerner ou intéresser l'un des partenaires,
- un engagement de chacune des parties à favoriser l'accès, aux autres parties comme aux entreprises du territoire, aux différents outils développés et notamment présentés dans les annexes.

3.2 Projets particuliers

Outre les actions classiques et élémentaires de développement économique qu'elles mettent en œuvre habituellement, les parties s'engagent sur des projets particuliers, liés aux spécificités du territoire de la CAD, qui pourront chacun faire l'objet de conventions spécifiques, et dont une liste non exhaustive figure ci-après.

➢ TOURISME :

⇒ La CCI du Var s'est engagée dans le Programme Européen INTERREG MARITTIMO qui concerne Les départements du Var et des Alpes Maritimes, la Corse, la Sardaigne, la Ligurie et la Toscane. Dans ce cadre-là, elle déploie pour une durée de 2 ans les programmes :
-ITINERA qui vise à créer un itinéraire de croisière transfrontalier d'excursions sur les thèmes de la découverte de la culture et des espaces naturels remarquables ainsi que le savoir-faire culinaire local,
-FOOD ad WINE dont l'objectif est de multiplier les échanges commerciaux entre les entreprises de ces territoires avec la mise en place d'une plateforme numérique de mise en relation,

⇒ Le positionnement numérique des entreprises : NUMERITERRITOIRE
La CCI du Var propose une cartographie du positionnement numérique des entreprises du territoire pouvant aller jusqu'à une analyse individualisée par entreprise. Cette analyse constitue un point de départ pour accompagner par secteur d'activité (commerçants) ou territoire (commune, ZA) les entreprises afin qu'elles utilisent les outils numériques pour booster leur compétitivité. Cette prestation est payante et donc sur devis.

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-2017214_201-DE

⇒ Dossier investisseurs tourisme : La CCI du VAR identifiera en partenariat avec la CAD des sites pouvant accueillir des projets de création d'hébergements touristiques marchands de 50 lits minimum. Visites des sites, recueil des caractéristiques, promotion auprès d'une cible d'investisseurs touristiques et dans le cadre des actions de l'Agence de Développement Economique (notamment participation au principal salon de l'immobilier d'entreprises à Paris, le SIMI), organisation de visites avec les investisseurs potentiels en concertation avec les services de la CAD.

⇒ **CCI du VAR** poursuivra sur le territoire de la **CAD** l'accompagnement des professionnels de l'hébergement et de la restauration via les dispositifs d'actions adaptés aux exigences et aux enjeux du tourisme varois (Qualité/Numérique/Management) ;

⇒ Bistrots de Pays et animatrice du réseau sur le département du Var.
Elle promeut le label Bistrot de Pays en mobilisant des établissements (bistrots, cafés, estaminets et autres débits de boissons) ou des collectivités dans un projet de territoire. Sa philosophie a pour but de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien ou la recréation du café de village multiservices de proximité.

➢ COMMERCE :

La préservation des commerces de centres villes constitue une des priorités des élus de la CAD. Ainsi, la CAD souhaite développer de la signalétique commerciale connectée grâce aux technologies NFC afin de permettre aux consommateurs potentiels de disposer des informations sur les commerces mais aussi les promos.

⇒ **CCI du VAR** : accentuer son action auprès des commerces de proximité du territoire de la **CAD** en s'appuyant notamment sur la mise en place d'actions spécifiques : Sécurité commerces 83, observatoire des soldes, observatoire de conjoncture, Esprit client, digishop, qui viseront à accompagner les professionnels souhaitant donner une nouvelle dimension à leurs établissements, en partenariat avec les communes membres de la CAD ;

⇒ **CCI du VAR** : accompagner la CAD dans la définition d'une stratégie de développement commercial par la production de données et d'analyses complémentaires à celles déjà présentées dans le cadre de l'étude sur l'évolution de l'urbanisme commercial dans le Var. Ces travaux viendront compléter les éléments présentés lors du focus sur le territoire de la **CAD**, sur la base de données à des échelles plus fines sur l'offre commerciale et la demande des consommateurs, avec une mise en perspective par rapport aux territoires voisins (prestation payante de la CCI du VAR, donc sur devis) ;

⇒ Appui ou soutien sur la réglementation économique et juridique pour les professionnels (à la demande)

⇒ Optimisation de la qualité de l'accueil des commerçants avec l'autodiag accueil, démarche qualité tourisme orientée commerce (prestation payante pour les professionnels)

⇒ Accompagnement à la mise en place de l'accessibilité des Ets recevant du public

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-201_201-DE

⇒ Fourniture fichiers commerçants et artisans-commerçants (sur devis)

➢ RISQUE INONDATIONS

Lors des inondations de 2010, les entreprises de la Dracénie ont été fortement touchées. Une grande partie des zones situées sur Draguignan, Trans en Provence sont désormais touchées par les PPRI et leurs conséquences en matière d'urbanisme.
Une étude sur la résilience de ces zones d'activité pourrait être lancée.

⇒ La CCI du Var, au travers du projet européen Proterina, accompagne les institutions et les communautés de communes à prévenir et à gérer conjointement au mieux le risque d'inondation.
⇒ La CCI du VAR propose le développement et le déploiement d'un autodiagnostic en ligne spécifique au risque inondation afin de sensibiliser les entreprises du territoire à ce risque.
⇒ En concertation avec le SMA, la CCI du VAR projette la création d'un parcours préventif inondation :

1) Autodiagnostic en ligne pour les entreprises
2) Visite terrain et accompagnement assurés par un consultant de la CCI du VAR
3) Selon les cas et si l'entreprise le souhaite, réalisation par le SMA d'un diagnostic plus approfondi

➢ FORMATION, EMPLOI ET COMPETENCES

Conforter l'offre de formation existante et la diversifier, tels sont les enjeux du territoire de la Dracénie.

⇒ CAPFORMA, marque formation de la **CCI du VAR** animera le volet emploi-formation et se propose d'être l'interface de proximité en matière de formation professionnelle continue et d'embauche par la voie de l'alternance sur les secteurs d'activités qui le concernent.

⇒ CAPFORMA pourra proposer l'organisation d'actions de formation spécifiques adaptées aux besoins du territoire et délocalisées sur le territoire de la CAD (secteurs tourisme, numérique, finances…)

Ces projets particuliers pourront porter aussi sur :

- Co-organisation de petits déjeuners économiques spécifiques,

- Soutien de la **CAD** aux Afterworks VarEcobiz de la **CCI du VAR** sur le territoire,

- Soutien de la **CAD** à l'opération Nuit de l'Orientation portée par la **CCI du VAR** sur le territoire,

- Soutien et conseil de la **CCI du VAR** à la **CAD** dans le cadre du travail sur l'émergence d'une filière numérique (Campus numérique à Lorgues, FAFLAB, …)

- Pour la Filière Défense et Sécurité : Etude en cours sur Ste Barbe
 Participation aux rencontres d'affaires BtoB initiées par la CCI du VAR dans le domaine de la Défense en partenariat avec le SDIS.

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-201712_201-DE

- Présence de techniciens et collaborateurs **CCI du VAR** au sein du groupe de travail partenarial CAD ECO animé par la **CAD.**

- Soutien et présence de la **CAD** lors des différentes actions de promotion et de prospection d'envergure régionale et nationale menées par la **CCI du VAR** (Exemple Salon du SIMI).

ARTICLE 4 - DONNEES FINANCIERES

La présente convention cadre de partenariat ne donnera lieu, en elle-même, à aucun flux financier entre les parties.

Les données financières relatives aux projets particuliers tels que prévus à l'article 3.2 ci-avant, seront envisagées au cas par cas dans les conventions spécifiques y afférentes.

ARTICLE 5 - INTERLOCUTEURS PRIVILEGIES

Chacune des parties désignera un interlocuteur privilégié pour le suivi de la présente convention de partenariat.

ARTICLE 6 - EVALUATION DU PARTENARIAT

Un Conseil de suivi du partenariat, composé d'élus et assistés de techniciens, se réunira à minima une fois par an pour examiner et évaluer le partenariat.

ARTICLE 7 - DUREE DU PARTENARIAT - RECONDUCTION - RESILIATION

La présente convention cadre de partenariat entrera en vigueur à sa date de signature par les parties pour une durée d'un an, à l'issue de laquelle elle sera tacitement reconduite pour deux nouvelles périodes annuelles.

Les parties pourront y mettre fin par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

Elles pourront également y mettre fin, en cas de manquement grave par l'une des parties à ses engagements contractuels, non réparé dans le mois suivant mise en demeure.

La résiliation de la présente convention sera sans conséquence sur la validité des conventions particulières prises sur son fondement. Elles ne pourront cependant être reconduites qu'en application d'une nouvelle convention de partenariat.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les projets qui seront mis en œuvre dans le cadre du présent partenariat feront l'objet d'une communication conjointe et concertée en direction de la presse.

DOCUMENT TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20171214-_201-DE

Les parties s'engagent à faire la promotion des différentes actions relevant du présent partenariat, qu'elles soient individuelles ou communes, au travers de leurs supports de communication habituels.

Les parties s'engagent en outre à mentionner le partenariat dans tous ses actes et supports de communication y afférents, en particulier le cas échéant par la pose d'un panneau sur le site de l'opération ou en apposant le logo des partenaires sur les supports de communication.

ARTICLE 9 - CLAUSE DE NON-EXCLUSIVITE

La présente convention ne saurait attribuer une quelconque exclusivité à l'une ou l'autre des parties, les parties se réservent le droit de contracter de façon similaire avec d'autres partenaires.

ARTICLE 10 - LITIGES

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable dans les 30 jours suivant l'envoi d'une lettre en R.A.R. tous les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes.

A défaut, le litige sera porté devant les juridictions géographiquement compétentes.

ARTICLE 11 - AVENANTS

Toute modification aux présentes fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

ARTICLE 12 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait à Draguignan Le

En _____ exemplaires

Communauté d'Agglomération Dracénoise
Monsieur le Président
Olivier AUDIBERT- TROIN

Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
Monsieur le Président
Jacques BIANCHI

DOCUMENT TRAVAIL